AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0718
FR0010533075-FS0270

28 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mars 2017, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE EUROTUNNEL SE et détenir 30 901 604 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE EUROTUNNEL SE sur le marché.

[1] Agissant en qualité d' « investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 639 178 654 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.